

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 607

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 607 1^{er} octobre 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon

Point de vue:
J. Cornuz
Gil Stauffer

607

Kaiseraugst Kaiserangst

Pas possible de parler de Kaiseraugst comme d'un sujet ordinaire, où l'on expose une situation, où l'on croit pouvoir être didactique, où l'on risque son opinion (voir aussi pages 6 et 7).

Il faut humblement l'avouer: pour qui ne sait pas jouer de l'accordéon, ce dossier devient incompréhensible.

Que veut le Conseil fédéral? Il reconnaît le «besoin» d'une nouvelle centrale, mais il négocie l'abandon par les promoteurs de leur projet. Il donnera une autorisation générale, à condition qu'elle ne serve à rien. Il retirera l'autorisation de site accordée en vertu d'une loi ancienne, mais n'estime pas être tenu à indemnisation, à moins qu'on s'entende sur le montant, auquel cas il donnerait des autorisations que les bénéficiaires n'utiliseraient pas. Etc.

Partout (partout où les décisions politiques sont soumises à un contrôle démocratique) le nucléaire est un débat à la limite des possibilités du choix démocratique. S'entremêlent les arguments scientifiques et technologiques, ressurgissent les vieilles angoisses archaïques de Prométhée coupable et rongé pour avoir dérobé le feu, s'extrapolent les siècles comme nouvelle unité de mesure.

Mais en Suisse s'ajoute l'opposition entre le nucléaire qui est de l'ordre du méga, du gigantisme, de la centralisation de la production, l'opposition donc entre le nucléaire et la structure fédéraliste du pays qui ne permet pas d'imposer par la force une centrale (nom révélateur!) à une région qui n'en veut pas et qui se sent forte de son autonomie.

Le Conseil fédéral estime que nous aurons besoin d'une usine supplémentaire en 1990. Mais politiquement, par souci de paix civile, il n'ose pas

sans autre assumer Kaiseraugst. M. Schlumpf à «24 Heures» (26.9.1981): «Si on ne se limite pas aujourd'hui à l'examen du besoin, c'est à cause des manifestations de 1975.»

Quel autre site dès lors, et à quel prix?

Il est évident que le Conseil fédéral, dans une telle procédure, va se heurter à des questions simples comme une massue:

— *Pourquoi dépenser en indemnité des centaines de millions pour construire ailleurs (50 à 100 km) une centrale du même type (Graben)?*

— *Si la construction n'est pas possible à Kaiseraugst pour des raisons de sécurité et d'environnement, par quel miracle serait-elle inoffensive ailleurs?*

— *Si les manifestations de 1975 ont été décisives pour l'abandon de Kaiseraugst, qu'objecter aux manifestants futurs?*

Ce qui est à peine croyable, c'est que tout puisse se ramener à une affaire de gros sous. Lisez du moins la conclusion de l'interview de M. Schlumpf, déjà citée: «Nous attendons la réponse de principe des gens de Kaiseraugst. Cela peut être très rapide. Puis éventuellement des chiffres. Cela prendra plusieurs semaines probablement. Nous ferons ensuite rapport au Parlement.»

Or il ne s'agit pas de chiffres. On n'est pas dans le domaine de la proportionnalité. Ou le Conseil fédéral arrive à la conviction que la sécurité du ravitaillement suisse en énergie exige une centrale, et il le dit. Ou il estime qu'on peut s'en passer, moyennant d'autres efforts; et il dit lesquels, et il se déclare prêt à payer le prix.

Pour l'instant le Conseil fédéral donne l'impression de s'en remettre aux aléas de la conjoncture énergétique: en cas de rupture de l'approvisionnement, la peur du manque fera la décision, et se trouveront confirmés les non-dit de notre position de principe...

Un peu de clarté, svp. Et surtout pas ce style marchandage de celui qui joue au plus fin, sur une question de cette importance et de cette difficulté!